

Date de convocation
14 novembre 2022

L'an deux mil vingt-trois, le **6 février** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, de Vaumas Marie, Vigot Adrien, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri
Absente excusée : Tessier Cécile, Lothelier Philippe
Secrétaire de séance : Nicole MARIE

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

2- Approbation de 6 plans de financement la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues par le remplacement des lampes au sodium par des lampes LED

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les six plans de financement du SDE 18 2022-05-255 correspondant aux six armoires, pour la rénovation de l'éclairage public dans diverses rues.

1. Armoire AA, place de l'église, dépose de 9 foyers PALEO et remplacement par des lanternes AXIA 24 LED 57 W, pour 9 013,30 euros HT, participation de la commune 50 %, 4506,65 euros.
2. Armoire AB, 2 rue du Château Marin, dépose définitive de l'armoire vétuste et des 13 projecteurs autour de l'église, pour 2 162,58 euros HT, participation de la commune 50 %, 1 081,29 euros.
3. Armoire AC, route de Vornay, dépose de 8 foyers PALEO et remplacement par des lanternes AXIA 24 LED 57 W, pour 6 926,79 euros HT, participation de la commune 50 %, 3 463,40 euros.
4. Armoire AD, chemin des chaumes, remplacement de l'armoire vétuste, dépose de 3 foyers PALEO rue de la Simonnerie et remplacement par des lanternes AXIA 24 LED 57 W, résidence Le Basquet, équipement des 2 lanternes DZARI par des modules 16 Leds 37 W. pour 7 332,49 euros HT, participation de la commune 50 %, 3 666,25 euros.
5. Armoire AE, dépose du foyer PALEO et du mat de hauteur 8 m, résidence Le Basquet, remplacement par une lanterne DZARI équipé d'un module 16 Leds 37 W. sur mat de hauteur 4 m, pour 2 334,53 euros HT, participation de la commune 50 %, 1 167,27 euros.
6. Armoire AF, chemin des Loges, remplacement de l'armoire vétuste par 3 coffrets CIBE et une horloge COMETA AS4, pour 2 267,28 euros HT, participation de la commune 50 %, 1 133,64 €.

Soit un total de 15 018,50 euros à la charge de la commune d'Osmerly. A l'issue du chantier, ces contributions de 50 % seront actualisées en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** ces six plans de financement. **ADOPTÉ** à l'unanimité des présents.

Projet de panneaux photovoltaïques sur la salle socio culturelle

Monsieur le maire expose que conseil municipal qu'il a sollicité Sunny Berry pour une étude de faisabilité d'installation de panneaux solaires sur la couverture de la salle socio culturelle route de Lugny. L'électricité produite serait consommée par la salle et la mairie. Cela nécessiterait le remplacement du compteur en tarif jaune par un compteur en tarif bleu et d'un sous compteur pour la mairie. Seuls les kWh produits et consommés seraient déduits de la facture, mais pas les taxes ni l'acheminement.

Travaux de restructuration de la mairie selon les conseils du CAUE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 7 septembre 2020, il a décidé d'engager une restructuration pour rendre la salle des actes et le bureau du maire accessible aux personnes à mobilité réduite et rendre le bâtiment économe en énergie. Pour y parvenir, le conseil d'architecture en urbanisme et environnement a été sollicité. L'architecte conseil du CAUE du Cher a transmis une proposition et une esquisse en février 2021. Monsieur le maire propose maintenant de solliciter un architecte, pour obtenir une proposition de restructuration plus précise. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de solliciter le concours d'un architecte pour la restructuration de la mairie. Approuvé à l'unanimité des présents.

Demande d'acquisition d'un terrain de 2 ha à prendre sur la parcelle ZB 8

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier daté du 24 janvier 2023 de l'entreprise **AGRI FARMER** dont le siège social est situé à Osmerly, exprimant son intention d'acquérir une parcelle de 2 hectares à prendre sur la parcelle communale ZB 8 louée à l'EARL VIGOT depuis 1995, sachant que les gérants de l'EARL VIGOT ont donné un accord oral de principe.

Monsieur Jean-Baptiste BRUNET, gérant d'AGRI FARMER sollicite le conseil municipal pour connaître le prix de vente de ces deux hectares.

Ce courrier fait suite à celui du 15 novembre 2022 dans lequel était mentionné le but de cette acquisition : construire un bâtiment pour continuer à exercer son activité professionnelle de mécanique agricole.

Monsieur le maire expose que le prix de vente ne peut être inférieur à celui du marché. Le prix de vente à l'hectare est majoré pour une petite superficie. Il propose de vendre au prix de dix mille euros l'hectare, soit vingt mille euros les deux hectares.

Les frais de division de parcelle et de bornage seront à la charge de l'acquéreur. De plus, il sera nécessaire de faire établir par le notaire, un avenant au bail de location avec l'EARL VIGOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE de vendre à la société AGRI FARMER, dont le gérant est monsieur Jean-Baptiste BRUNET, une parcelle de 2 hectares, au prix de 20.000 euros, à prendre sur la parcelle ZB 8, avec accès sur la D 10, à condition qu'un permis de construire soit obtenu pour y construire un bâtiment professionnel exclusivement pour l'activité de mécanique agricole.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Cadeau anniversaire 90 ans

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un don de cinquante euros a été voté à la réunion du mois de juin 2022 pour le 90ème anniversaire du doyen de la commune.

Madame Wuthrich, adjoint au maire, propose d'étendre ce cadeau de 90ème anniversaire à tous les habitants d'Osmerly.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité un don de 50 euros à tous les habitants de la commune d'Osmerly à l'occasion de leurs 90 ans.

Fait et délibéré à Osmerly, le 06 février 2023

Le Maire,

Alain DESJEAN

Le secrétaire de Séance,

Nicole MARIE